



## Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 07 février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Awoingt, régulièrement convoqué le 02 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de M Eddy DHERBECOURT, Maire d'Awoingt.

**Etaient présents 11 conseillers** : Mesdames Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA, Katia DER COURT et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

**Absents excusés 4** : Mme Céline DERIEUX ayant donné procuration à Mme Katia DER COURT, M Sébastien DHOUAILLY ayant donné procuration à M Sébastien BUSSY, Mme Delphine DESORT ayant donné procuration à M Eddy DHERBECOURT, M Sylvain JOMBART ayant donné procuration à Mme Marie Hélène MAROSTICA.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre
- SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » : Demande d'adhésion d'une nouvelle commune
- SIDEN-SIAN : Fiscalisation de la contribution « DECI » 2023
- Association USEP « Les mini-muscles » : Demande de subvention
- Gestion et entretien des espaces verts
  - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire de l'activité
  - Choix des entreprises
- Rénovation de la salle des fêtes
- Demandes de subventions pour réfection des rues Léon Gambetta et Jules Ferry
- Questions diverses

#### **20h30- ouverture de la séance**

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 08 novembre 2022.

#### **Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Dans le cadre du référentiel M57, M. le Maire demande au Conseil municipal de pouvoir procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et également d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

### **SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » : Demande d'adhésion d'une nouvelle commune**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint Souplet Escaufourt sollicite son adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er Avril 2023.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la demande d'adhésion de la commune de Saint Souplet Escaufourt au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er avril 2023.

### **SIDEN-SIAN : Fiscalisation de la contribution « DECI » 2023**

M. le Maire signale à l'assemblée que la commune adhère au Siden Sian pour la compétence Défense Extérieur Contre L'incendie. Conformément à la délibération du comité syndical du 12 décembre 2022, la cotisation s'élève à 4170.00 euros. M le Maire propose d'accepter la fiscalisation de la contribution, comme en 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2023.

### **Association USEP « Les mini-muscles » : Demande de subvention**

M. le Maire informe l'assemblée que l'équipe enseignante souhaite développer la pratique du sport à l'école mais aussi hors temps scolaire, en participant aux rencontres sportives de la circonscription et éventuellement du département.

Mme Marostica précise que cette subvention permet la mise en route de cette association et qu'elle sera financée les années suivantes par la vente de tickets.

Pour cela une association a été créée : l'association USEP « Les mini-muscles », l'association sollicite une subvention de 242.56 € pour couvrir l'affiliation, les licences et les membres du bureau pour 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser à cette nouvelle association, sans attendre le vote du budget, la somme de 242.56 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Gestion et entretien des espaces verts**

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire de l'activité

M. le Maire propose de reconduire la création d'un emploi contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts pour une période de 6 mois et à raison de 12 heures hebdomadaires du 02 mai 2023 au 31 octobre 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le recrutement d'un agent contractuel pour cette période de 6 mois à raison de 12 heures hebdomadaires.

- Choix des entreprises

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été demandé des devis à différentes entreprises pour les travaux d'entretien d'espaces verts pour l'année 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de retenir :  
l'entreprise BUISART pour un montant de 18 528 € TTC.  
l'entreprise Bio Cambrésis pour un montant de 27 000 € TTC.  
l'entreprise Deltour pour le chemin 404
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

### **Rénovation de la salle des fêtes**

Pour faire suite à l'étude énergétique de la rénovation de la salle des fêtes par la société Solener, M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation :

- Rechercher et désigner un maître d'œuvre
- Lancer un appel d'offres
- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- Etablir des dossiers de demande de subventions

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes ces démarches.

### **Demandes de subventions pour réfection des rues Léon Gambetta et Jules Ferry**

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réfection des rues Léon Gambetta et Jules Ferry, il est possible d'obtenir une subvention de l'ordre de 50% des dépenses engagées. Le devis de l'entreprise Descamps s'élève à 70 697.00€ HT. L'aménagement des trottoirs sera envisagé ultérieurement.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Rechercher et désigner un maître d'œuvre
- Lancer un appel d'offres
- Rechercher et désigner la ou les entreprises
- Signer et procéder à l'élaboration de tous les documents nécessaires à cette réalisation
- Etablir des dossiers de demande de subvention

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes ces démarches.

### **Questions diverses**

#### **Remboursement de frais d'un élu**

M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter le remboursement de M Florian LEGRAND pour le renouvellement de l'abonnement du logiciel de sécurité d'un montant de 95.99 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de rembourser M Florian LEGRAND pour un montant de 95.99 €.

## Renouvellement AFR- Proposition de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la nomination d'un des membres suppléants.

Il est proposé M. Pascal PRISTER, en remplacement de M Sébastien Dhouailly, exploitant non-propriétaire dans le périmètre de l'AFR.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à proposer M Pascal PRISTER en tant que membre suppléant.

## Tracteur Tondeuse

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à mandater la facture d'acquisition d'un tracteur tondeuse auprès de l'entreprise Patoux pour un montant de 28 000 € ht et la reprise de l'ancien pour un montant de 10 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et à mandater la facture correspondante.

## Planning des travaux de la salle des fêtes

M le Maire expose à l'assemblée l'étude de faisabilité transmise par le bureau d'étude, en mettant en avant les scénarios envisagés pour la rénovation énergétique. En rappelant que l'installation du chauffage est défaillante et que son remplacement a été demandé lors d'une séance précédente.

Pour la fin de cette année, 3 phases de travaux sont présentées :

- 1<sup>ère</sup> phase : garder la chaudière et mettre le système de ventilation en extérieur
- 2<sup>ème</sup> phase : isoler les murs extérieurs et changer les menuiseries
- 3<sup>ème</sup> phase : changer de chaudière par une pompe à chaleur et associer des panneaux photovoltaïques

M. le Maire précise que la Salle des fêtes est occupée pour les activités scolaires et périscolaires, la restauration scolaire, les activités communales et la mise à la location le week-end.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide de maintenir les réservations de la salle des fêtes
- De suspendre les locations de la salle des fêtes de mai à aout 2024
- De valider les propositions concernant le calendrier du marché public
- D'effectuer les démarches pour réaliser les travaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>-ème</sup> phase à partir du mois de juillet.

**22h15 - La séance est levée**

**La secrétaire de séance**

Madame Julie Savary



**Monsieur le Maire**

Monsieur Eddy Dherbecourt

